

**REPORTS OF INTERNATIONAL
ARBITRAL AWARDS**

**RECUEIL DES SENTENCES
ARBITRALES**

Foreword - Avant-propos

VOLUME XIII



NATIONS UNIES - UNITED NATIONS
Copyright (c) 2006

FOREWORD

The present volume, the second in the series planned to cover the period after 1941, is devoted to decisions handed down by the Franco-Italian Conciliation Commission established under article 83 of the Treaty of Peace with Italy signed in Paris on 10 February 1947.

These decisions have been taken from the *Recueil des décisions de la Commission de Conciliation franco-italienne instituée en exécution de l'article 83 du Traité de Paix avec l'Italie*, published under the auspices of the French representation on that Commission. This collection, hereinafter referred to as the *Recueil des décisions*, of which six fascicules had been published by the time the present volume went to press, comprises 266 decisions in chronological order; the first and last — decisions Nos. 1 and 266 — are dated 22 September 1948 and 3 October 1960 respectively. The present volume does not report all these decisions; many of them deal with similar cases or consist of procedural orders or *procès-verbaux* of disagreement which are usually covered in one form or another by the relevant decisions selected for inclusion.

The decisions selected for inclusion are as a rule given in chronological order. In many instances, however, several successive decisions were made in the same case on different dates; such decisions have been grouped together under their common title and reproduced in chronological order based on date of the first decision. Cases relating to Italian property in Tunisia settled by the Conciliation Commission in its capacity as an "Arbitral College" established under the exchange of letters of 2 February 1951 between the French and Italian Governments have also been grouped together and reproduced in chronological order.

The next volume will include decisions made by the Franco-Italian Conciliation Commission after 3 October 1960, the texts of which are not yet available. It will also include decisions made by other Conciliation Commissions or similar bodies established under, or to settle disputes arising out of the application of, the Treaties of Peace concluded after the Second World War.

The decisions and the various documents selected for inclusion are printed in the original French. In order to facilitate their consultation, head-notes have been prepared in both English and French.

As with volumes IV to XII, this volume has been prepared by the Codification Division of the Office of Legal Affairs of the Secretariat of the United Nations.

AVANT-PROPOS

Le présent volume, le deuxième de la série destinée à couvrir la période après 1941, est consacré à des décisions rendues par la Commission de Conciliation franco-italienne instituée en exécution de l'article 83 du Traité de Paix avec l'Italie signé à Paris le 10 février 1947.

Ces décisions sont tirées du *Recueil des décisions de la Commission de Conciliation franco-italienne instituée en exécution de l'article 83 du Traité de Paix avec l'Italie*, publié sous les auspices de la Représentation française à ladite Commission. Ce recueil, qui sera désigné par la suite sous le nom de *Recueil des décisions* et dont six fascicules ont été publiés à la date de la mise sous presse du présent volume, contient 266 décisions classées par ordre chronologique, la première et la dernière, décisions n^{os} 1 et 266, portant respectivement les dates des 22 septembre 1948 et 3 octobre 1960. Le présent volume ne fait pas état de toutes ces décisions, dont un grand nombre portent sur des cas similaires ou constituent des ordonnances de procédure ou des procès-verbaux de désaccord se trouvant le plus souvent relevés d'une manière ou d'une autre dans les décisions correspondantes retenues.

En principe, les décisions retenues sont présentées dans l'ordre chronologique. S'agissant cependant des décisions rendues dans une même affaire à des dates différentes — beaucoup d'affaires ayant donné lieu à plusieurs décisions successives — ces décisions ont été groupées sous leur titre commun et présentées suivant l'ordre chronologique déterminé par la date de la première d'entre elles. On a également groupé et présenté dans l'ordre chronologique les affaires concernant les biens italiens en Tunisie réglées par la Commission de conciliation en sa qualité de « Collège arbitral » institué en vertu de l'échange de lettres du 2 février 1951 entre les Gouvernements français et italien.

Dans le prochain volume, on inclura des décisions rendues par la Commission de conciliation franco-italienne ultérieurement au 3 octobre 1960 et dont le texte n'est pas encore disponible. On inclura également des décisions rendues par d'autres commissions de conciliation ou d'autres organes de même nature institués en exécution des Traités de Paix conclus à l'issue de la seconde guerre mondiale ou en vue du règlement des différends résultant de leur application.

Les décisions ainsi que les divers documents retenus sont reproduits en français, langue originale. Pour faciliter autant que possible leur consultation, on les a fait précéder de notes sommaires rédigées à la fois en anglais et en français.

Le présent volume, comme les volumes IV à XII, a été préparé par la Division de la codification du Service juridique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.